

Direct
GARANTIE

GARANTIE MÉCANIQUE

SÉRÉNITÉ

Âge et Kilométrage au jour de la vente

Moins de 10 ans et moins de 170.000 km

Véhicules

Toutes marques inférieurs à 3,5T. et dont la valeur est inférieure à 50.000 €

Liste des exclusions au verso

Énergie

Toutes énergies homologuées

Essence, Diesel, Hybride, Électrique, GPL/GNV, Éthanol

Durée

Garantie Panne Mécanique Pro **03 06 12 24** mois

Garantie Panne Mécanique Profit **12 24 36 48 60** mois

Durée d'engagement de 12 mois minimum

Usage

Privé

Plafond de remboursement

3.000 €

Par intervention et pour toute la durée de la garantie, limité à la valeur vénale du véhicule à dire d'expert, toutes interventions confondues

NOS AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

Aucun délai de carence, aucune franchise et aucune vétusté

Aucune limite kilométrique pour les particuliers

Contrat cessible en cas de revente du véhicule à un particulier

Un service client du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption

Forfait de 100 € TTC sur le 1^{er} diagnostic⁽¹⁾

Forfait de 150 € TTC pour les fluides divers nécessaires à la réparation⁽¹⁾

Garantie perte financière de 24 mois dès la livraison du véhicule

NOUVEAU

En cas d'événement rendant impossible la réparation du véhicule, nous lui remboursons la différence entre le prix de vente TTC et l'indemnité perçue de son assurance auto obligatoire pouvant aller jusqu'à 2.000 € TTC.

5 OPTIONS POUR PERSONNALISER LA COUVERTURE

ÉLECTRIQUE / HYBRIDE

NOUVEAU

Adaptez automatiquement la couverture pour un véhicule 100% électrique ou hybride. (voir la liste des pièces au verso du document)

ASSISTANCE PANNE OKM

Dépannage ou remorquage en cas de panne⁽¹⁾, remorquage en cas d'erreur carburant, perte ou enfermement des clés et panne d'énergie⁽²⁾ jusqu'à 250 € TTC par intervention. Rapatriement ou hébergement possible jusqu'à 76 € TTC par personne selon conditions.

PRESTIGE

Couvrez le véhicule dont la valeur catalogue est inférieure à 90.000 €. Le plafond de remboursement sera porté à 6.000 €.

USAGE PRO

Permettez à un professionnel d'être couvert par la garantie dans une limite de 70.000 km effectués par an.

4x4

Élargissez la couverture mécanique avec les organes propres aux 4x4. (voir la liste des pièces au verso du document)

⁽¹⁾ Si l'origine de la panne est couverte par la garantie mécanique

⁽²⁾ Panne d'énergie provenant de la batterie de traction pour les véhicules 100% électrique uniquement

service commercial au 04 86 800 900 ou contact@directgarantie.fr

www.directgarantie.fr



LE CONTRAT COUVRE UNIQUEMENT LES ORGANES SUIVANTS DU VÉHICULE :

Moteur

Arbres à cames, bielles, bloc moteur, calculateur moteur, capteur point mort haut, chemise, coussinets de bielles & bielles, culasse, culbuteurs, guide soupapes et soupapes, joint couvre culasse, joint de culasse, joint spi, joints, pistons, pochette de rodage, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, poulie damper ou poulie de vilebrequin (<120 000 km), poussoirs, segments, sonde de niveau d'eau, turbo compresseur, vilebrequin, vis de culasse, les joints et tresses internes.

Boîte de vitesses automatique

Pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteur de vitesse, capteur de pression, pompe à huile.

Boîte de vitesses manuelle

Arbres primaire et secondaire, carter, capteur de vitesse, convertisseur de couple, différentiel, éléments de synchronisation, fourchettes internes et axes, joints d'étanchéité, biellettes internes, pignons, pistons et tiroirs, plateau de pression, pompe à huile, régulateurs, roulements et bagues, satellites et planétaires, sélecteurs internes, synchro, verrouillage.

Système d'alimentation

Débitmètre, pompe à carburant / de gavage, Puits de jauge.

Circuit de refroidissement

Accouplement de ventilateur, échangeur air/air, pompe à eau, radiateurs, moteur et radiateur de chauffage, sonde de température d'eau, ventilateur ou moto ventilateur.

Transmission

Cardans (avant droit et gauche), joint d'accompagnement, roulement de roue lié à la chaîne cinématique, soufflets de cardan.

Direction

Boîtier de direction, crémaillère, pompe de direction assistée, rotules de direction, vérin de direction.

Freinage

Crémaillère, pompe de direction assistée, rotules de direction, vérin de direction.

Sécurité

Air bag (si problème électrique), calculateur d'airbag, déclencheurs / rétenseurs, déclencheurs pyrotechniques.

Circuit électrique et électronique

Alternateur, anti-démarrage d'origine (sauf alarme), avertisseur, boîtier bitron, BSI, calculateur (injection), commodos de clignotant / phare, connexion air bag ou contacteur tournant, contacteur de frein à main, contacteur de marche arrière, démarreur, fermeture centralisée récepteur, moteur essuie-glace AV et AR, pompe lave glace AV/AR, moteur lève-vitre, pulseur d'air intérieur de chauffage ou mixage, platine de commande, régulateur de tension.

Pont

Le différentiel de pont : les couronnes, les satellites, les pignons et les roulements.

OPTION ÉLECTRIQUE / HYBRIDE**Batterie et alimentation**

Batterie de traction (panne et usure jusqu'aux 200.000 km du véhicule au jour du sinistre si sa capacité de charge est inférieure à 65 %) sauf si en location ou encore sous garantie constructeur, câble de charge (hors usure), calculateur circuit de charge, calculateur de gestion de batterie de traction (BMS), calculateur de gestion moteur électrique, circuit de charge AC et DC, connecteurs, convertisseur et inverseur, électronique de puissance, faisceaux et câbles haute tension, générateur électrique, onduleur, transformateur 12 volt, transformateur haute tension.

Moteur électrique

L'ensemble du moteur dont rotor, stator, roulement, support moteur et le réducteur incluant arbres, différentiel, pignons et roulement.

Circuit de refroidissement moteur électrique et batterie

Calculateur refroidissement, ventilateur de batterie.

Transmission et boîte de vitesses 100 % véhicules électriques

Arbres primaire et secondaire, biellettes internes, calculateur, carter, différentiel, éléments de synchronisation, fourchettes, fourchettes internes et axes, joints d'étanchéité, pièces internes et lubrifiées, pignons, planétaires, roulements et bagues, satellites, sélecteurs internes.

**AVEC CES OPTIONS
AJOUTEZ DES PIÈCES****OPTION 4X4****Les pièces constituant la chaîne cinématique du système de transmission 4 roues motrices**

Paliers, ponts avant et arrière, arbres de transmission, arbres de roues, joint d'étanchéité, roulements de roue arrière, la boîte de transfert et son système de gestion électronique 4 WD.

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Le prix de la main-d'œuvre remboursé sera le tarif affiché en vigueur du réparateur. Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les contrôles, les réglages, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou une entrée d'eau ; la liste complète des exclusions est disponible dans les documents contractuels. Sont pris en compte tous les véhicules, dont la valeur catalogue est inférieure à 50 000 € (sauf si option prestige : 90 000€) inférieurs à 20 CV fiscaux et parmi les véhicules de 20 CV et plus, toutes les marques, sauf : ASTON MARTIN, BENTLEY, BUGATTI, FERRARI, LAMBORGHINI, LOTUS, MASERATI, MAYBACH, MC LAREN, PORSCHE, ROLLS ROYCE, et les modèles AUDI de type S, RS et R8, BMW de type M, JAGUAR de type R et SVR, Land ROVER (à l'exception de DISCOVERY SPORT, FREELANDER, RANGE ROVER VELAR et RANGE ROVER EVOQUE), MERCEDES de type AMG. Cependant et d'une manière générale, tous les véhicules, quelles que soient leurs cylindrées, dont le volume de ventes annuelles en France est < à 300 unités sont exclus. Pour les véhicules électriques, la marque BLUECAR est exclus. Le contrat s'applique à condition que le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile. Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes. Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non agréées par le constructeur. Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé. Une demande d'accord soit effectuée auprès du Plateau Technique de Direct Garantie avant toute intervention sur le véhicule (dans les 5 jours ouvrés suivant la date d'immobilisation).